
PROCÉDURE DE QUALIFICATION TRAVAIL DE PROJET INDIVIDUEL

TPI

JOURNAL DE TRAVAIL (PROTOCOLE) LE SUPÉRIEUR HIÉRARCHIQUE

Date

Candidat(e)

Expert(e)

Entretien avec le candidat(e)

État d'avancement du travail, comparaison prévu/réel selon la planification

Journal de travail : concordance entre le travail réalisé et le journal de travail (protocole)

Autres observations

Critères d'observation possibles:

- Travaux préparatoires ?
- État d'avancement des travaux, conformité avec le planning temporel et matériel ?
- Journal de travail, actualité, pertinence, exhaustivité ?
- Problèmes rencontrés, solutions, approches, méthode de travail ?
- Environnement de travail, ordre, calme, situation de l'équipe, etc.
- Enregistrement des écarts par rapport à la planification.